

LISTE DES DOCUMENTS POUR LA RECTIFICATION DE L'IMPÔT À LA SOURCE À GENÈVE

Vous trouverez, ci-dessous, la liste qui vous permettra de réunir tous les documents adéquats pour que nous puissions établir votre demande de rectification de l'impôt à la source :

Le jour du rendez-vous, nous vous invitons à vous présenter avec les copies des documents en question, hormis la demande de rectification qui doit être originale.

Liste pour les célibataires (et/ou pacsés en France) :

- Demande de rectification (**document original**, pas de photocopie!)
- Certificat de salaire
- Attestation quittance

Si vous avez cotisé à un 3ème pilier et/ou fait du rachat de 2ème pilier :

- Attestation 3ème pilier
- Attestation rachat de 2ème pilier

Si vous avez des enfants à charge :

- Livret de famille
- Revenus bruts mondiaux de l'autre parent (si vous faites ménage commun avec lui ou si c'est une garde alternée)
- Certificat de scolarité de l'année fiscale en cours (pour les enfants majeurs jusqu'à 25 ans)
- Attestation de frais de garde (jusqu'au mois du 14ème anniversaire)
- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues

Si vous payez et/ou percevez une pension alimentaire :

- Jugement concernant les pensions
- Relevé bancaire où apparaissent les montants versés/encaissés ou attestation des versements

Si vous avez eu des frais de formation, de perfectionnement, de reconversion et de réinsertion à votre charge :

- Pièces justificatives (factures etc.)

Liste pour les mariés :

- Demande de rectification (**document original**, pas de photocopie!)
- Certificat de salaire
- Attestation quittance
- Livret de famille

Si vous avez cotisé à un 3ème pilier et/ou fait du rachat de 2ème pilier :

- Attestation 3ème pilier
- Attestation rachat de 2ème pilier

Si l'un des deux travaille ailleurs qu'à Genève : (par ex. France ou canton de Vaud)

- Revenus annuels bruts mondiaux (par exemple certificat de salaire en Suisse ou fiche de paie du mois de décembre en France, autres revenus, etc.)

Si vous avez des enfants à charge :

- Certificat de scolarité de l'année fiscale en cours (pour les enfants majeurs jusqu'à 25 ans)
- Attestation de frais de garde (jusqu'au mois du 14ème anniversaire)
- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues

Si vous payez et/ou percevez une pension alimentaire

- Jugement concernant les pensions
- Relevé bancaire où apparaissent les montants versés/encaissés ou attestation des versements

Si vous avez eu des frais de formation, de perfectionnement, de reconversion et de réinsertion à votre charge :

- Pièces justificatives (factures etc.)



TARIFS

Demande de rectification dans nos bureaux :

Rendez-vous (maximum 30 min.) avec un fiscaliste, vous venez avec vos documents.

Honoraires à payer au comptant le jour du rendez-vous (majoration de 5% avec carte)

- CHF 60.- célibataire / sans enfant
- CHF 80.- célibataire / avec enfant
- CHF 60.- marié / sans enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 80.- marié / avec enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 90.- marié / sans enfant / le conjoint a une source de revenus
- CHF 100.- marié / avec enfant / le conjoint a une source de revenus

- CHF 5.- frais d'impression
- CHF 15.- dépôt de la rectification avec accusé de réception de l'Administration fiscale cantonale avant le **31 mars**

Du 1er février au 31 mars, les plages horaires suivantes sont majorées de CHF 10.- :
8h30, 9h00, 11h30, 12h00, 13h30, 14h00, 17h00 et 17h30

Demande de rectification via e-mail :

Vous nous faites parvenir vos documents en un seul envoi et un seul fichier PDF, nous vous transmettons nos références bancaires afin que vous puissiez procéder au paiement. A la réception du paiement, nous vous envoyons par e-mail une copie de la demande de rectification et vous proposons un entretien téléphonique avec un fiscaliste, maximum 10 minutes, si besoin. (Vous devez nous faire parvenir l'original de votre demande de rectification par courrier postal)

Honoraires à payer par virement bancaire avant l'établissement de la demande de rectification

- CHF 70.- célibataire / sans enfant
- CHF 90.- célibataire / avec enfant
- CHF 70.- marié / sans enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 90.- marié / avec enfant / le conjoint n'a aucune source de revenus
- CHF 100.- marié / sans enfant / le conjoint a une source de revenus
- CHF 110.- marié / avec enfant / le conjoint a une source de revenus

- CHF 5.- frais d'impression
- CHF 15.- dépôt de la rectification avec accusé de réception de l'Administration fiscale cantonale avant le **31 mars**

*Nous informons notre aimable clientèle que toutes les demandes de rectification établies par nos soins sont directement déposées à la réception de l'Administration fiscale cantonale.

